

LES Opérations sur VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (V.M.P.)

Introduction : L'entreprise peut acheter des titres (Actions, autres parts sociales, SICAV, ou obligations, ...) certains titres peuvent être conservés (durablement donc immobilisés) dans le but de prendre une participation, de devenir associé (minoritaire) dans des entreprises dont l'activité nous intéresse (concurrents par exemple !) D'autres titres sont achetés uniquement afin de "placer" des liquidités (excès de trésorerie) dont dispose l'entreprise pendant un temps limité...il s'agit des **Valeurs Mobilières de Placement** (Au lieu de "dormir" inutilement sur le compte bancaire courant, ce placement permettra de dégager des revenus financiers, notamment par réalisation d'une plus-value au moment de la revente, ... à condition de revendre à un prix supérieur au cours d'achat !)

1°/ L'achat des titres

Les VMP sont des éléments de la trésorerie : classe 5 (503 ACTIONS 506 Obligations)

Les frais d'acquisitions constituent des charges (6271)

Crédit Mutuel	
CM LOIRE HTE LOIRE	
16 RUE GAMBETTA BP 117 42003 SAINT ETIENNE CEDEX 01 ☎ 04 77 49 37 00 Fax 04 77 49 37 01 ✉ 07322 @creditmutuel.fr	
SUPERPRIX Route de L'Etrat 42000 ST ETIENNE	
.....	
AVIS D'OPERATION	
11 février 200N	
COMPTE-TITRES de SUPERPRIX N° 10275 07322 00010144762	
Nous avons exécuté pour votre compte en date du 09 février 200N l'opération suivante	
Type d'opération	ACHAT AU COMPTANT
Quantité	400
Valeur (code)	ACTION(S) SOI TEC SILICON (7206)
Cours d'exécution	26,20 EUR
Nouveau solde sur la valeur	400
Prix de revient unitaire de l'opération	26,593 EUR
Débit en date de valeur du 09 février 200N de votre compte N° 10275 07322 00010144791	10.637,20 EUR
Brut de l'opération	10.480,00 EUR
Commission	157,20 EUR
Net au débit	<i>10 637,20 EUR</i>

TICKET D'IMPUTATION		
		Saisie N
Date :	Journal :	
Opération :		
Compte	Débit	Crédit

2°/ La cession des titres

Il faut calculer le gain ou la perte réalisée sur les titres revendus

- les frais sur achat ou cession ne sont pas pris en comptes, ils sont toujours comptabilisés en charge (6271)

- si on avait effectué plusieurs achats des mêmes titres, on calcule le coût d'achat moyen)

L'écriture comptable constate :

- la sortie des titres de l'actif (crédit du compte 503, s'il s'agit d'actions, pour leur valeur d'achat
- la plus-value ou la moins-value réalisée

EXEMPLE :

	
CM LOIRE HTE LOIRE 16 RUE GAMBETTA BP 117 42003 SAINT ETIENNE CEDEX 01 ☎ 04 77 49 37 00 Fax 04 77 49 37 01 ✉ 07322 @creditmutuel.fr	
SUPERPRIX Route de L'Etrat 42000 ST ETIENNE	
AVIS D'OPERATION 27 février 200N	
COMPTE-TITRES de SUPERPRIX N° 10275 07322 00010144762 Nous avons exécuté pour votre compte en date du 27 février 200N l'opération suivante :	
Type d'opération	VENTE AU COMPTANT
Quantité	100
Valeur (code)	ACTION(S) SOI TEC SILICON (7206)
Cours d'exécution	32,00 EUR
Nouveau solde sur la valeur	300
Crédit en date de valeur du 02 mars 200N de votre compte N° 10275 07322 00010144791	3.171 ,20 EUR
Brut de l'opération	3.200,00 EUR
Commission	28,80 EUR
Net au crédit	<i>3.171,20 EUR</i>

Prix d'achat des 100 titres vendus :

Résultat de cession :

TICKET D'IMPUTATION		
		Saisie N°
Date :	Journal :	
Opération :		
Compte	Débit	Crédit

DEUXIEME EXEMPLE :

Crédit Mutuel

CM LOIRE HTE LOIRE
16 RUE GAMBETTA BP 117 42003 SAINT ETIENNE CEDEX 01
☎ 04 77 49 37 00 Fax 04 77 49 37 01 ✉ 07322 @creditmutuel.fr

SUPERPRIX
Route de L'Etrat
42000 ST ETIENNE

AVIS D'OPERATION
15 mars 200N

COMPTE-TITRES de SUPERPRIX N° 10275 07322 00010144762
Nous avons exécuté pour votre compte en date du 15 mars 200N l'opération suivante :

Type d'opération	VENTE AU COMPTANT
Quantité	300
Valeur (code)	ACTION(S) SOI TEC SILICON (7206)
Cours d'exécution	19,90 EUR
Nouveau solde sur la valeur	0
Crédit en date de valeur du 20 mars 200N de votre compte N° 10275 07322 00010144791	5.920,80 EUR
<hr/>	
Brut de l'opération	5.970,00 EUR
Commission	49,20 EUR
<i>Net au crédit</i>	5.920,80 EUR

Prix d'achat des 300 titres vendus :

Résultat de cession :

TICKET D'IMPUTATION Saisie N°

Date : Journal :

Opération :

Compte	Débit	Crédit